

DECISION DE RETRAIT DU PROJET DE RESOLUTION N°23

Madame, Monsieur,

Nous avons considéré avec attention certaines réactions relatives à l'avant-projet proposé par le propriétaire de la tranche A1.

Même si la résolution n°23 n'emporte pas la validation d'un quelconque projet et/ou le droit de mettre en œuvre des travaux de démolition et de construction, certains copropriétaires ont pu avoir eu l'impression de se sentir contraints de se positionner sur un projet définitif dès cette assemblée du 15 juin.

Cela n'est évidemment pas le cas.

Pour autant afin de lever tout ressenti d'ambiguïté, le propriétaire de la tranche a décidé de retirer cette résolution et de proposer à une prochaine assemblée générale le projet définitif complet qui aura fait l'objet d'une concertation approfondie notamment sur les questions de volumes, d'implantation, de hauteur et sur celles relatives aux locaux de la gérance et autres modalités juridiques.

Dans les prochains mois, il organisera des réunions publiques lesquelles seront alimentées par des éléments d'appréciation précis, en fournissant aux copropriétaires se posant la question du vis-à-vis, des simulations de vue depuis leurs appartements afin qu'ils puissent comparer en toute connaissance de cause, l'état actuel avec l'état projeté.

Tous les aspects du projet seront abordés, l'objectif étant de présenter au CSP puis à l'assemblée de 2024 un projet qui aura fait consensus.

C'est dans cet esprit que le propriétaire de la tranche A1 compte avancer sur ce projet qui devrait permettre de mettre en valeur la tranche A1 et éviter que l'ancien Hall de vente quasiment vide ne subisse déperissement, squat ou vandalisme graphique et matériel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le syndic

Jean-François LE DRIAN
Directeur Délégué Habitation